



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
KF1 Swiss SA, Fribourg
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 4'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 200'000.00
4. Décision de réduction par: assemblée générale extraordinaire
5. Date de la décision: 30.06.2014
6. Echéance de préavis des créances: **08.09.2014**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
c/o Fiduciaire Verifid SA, Rue des Pilettes 3, 1700 Fribourg
8. **Indication:** Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. **Remarques:** Annulation du capital-participation de CHF 8'000'000.—, par remboursement aux participants de 8'000 bons de CHF 1'000.— chacun, à la valeur nominale. La société a décidé de réduire son capital-actions par le remboursement et l'annulation de 3'800 actions de CHF 1'000.— chacune, au porteur, représentant une somme globale de CHF 3'800'000.—. Conformément à l'art. 732, al. 2 CO, un rapport de révision spécial a été établi constatant que les droits des créanciers sont entièrement couverts tant par le capital-actions réduit que par l'annulation du capital-participation. Thierry Bagnoud, notaire, 1204 Genève

Etude de Me Thierry Bagnoud
1204 Genève

01598401



Montag - Lundi - Lunedì, 07.07.2014, No 128, Jahrgang - année - anno: 132

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)